


# FÊTE CANTONALE 2027

## Prescriptions de concours et informations

E-mail : fcg27@agg.ch
Site web : www.agg.ch/fcg27

# TABLE DES MATIÈRES


1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3

1.1. Organisation 3
1.2 Conditions de participation 3
1.3. Compétences 3
1.4. Champ d'application des prescriptions 3
1.5. Offre 3
1.6. Inscriptions 4
1.7. Directives et règlements applicables à tous les concours 4
1.8. Prix souvenirs 5

2. PARENTS-ENFANTS ET GYMNASTIQUE ENFANTINE 6

2.1. Parcours 6
2.2. Démonstration d'ensemble 6

3. CONCOURS DE SOCIÉTÉS 7

3.1 Généralités 7
3.2. Concours de sociétés en 3 parties 8
3.3. Concours de sociétés en 1 partie 8

4. LOISIRS 13

4.1. Estafette-navette 13
4.2. Tir à la corde 13
4.3. Marche **Erreur ! Signet non défini.**

5. FINANCES 14

5.1. Finance de garantie 14
5.2. Finances d'inscription 14
5.3. Carte de fête 14
5.4. Prix moniteur 14

6. DISPOSITIONS LÉGALES 15

6.1. Obligations financières 15
6.2. Caractères obligatoire des prescriptions de concours 15
6.3. Protêts contre les décisions de la direction de concours 15
6.4. Comportement des participants 15
6.5. Sanctions à l'encontre des sociétés fautives 15

7. DISPOSITIONS FINALES 16

7.1. Dispositions de la direction de concours et du CO 16
7.2. Corrections et modifications apportées aux directives de concours 16
7.3. Inscriptions 16
7.4. Renseignements techniques généraux 16
7.5. Responsables techniques par discipline **Erreur ! Signet non défini.**
7.6. Comité d'organisation 16

# 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## 1.1. Organisation

La fête Cantonale de Gymnastique 2027 (FCG27) a été confiée au comité d'organisation de la Fête Cantonale de Gymnastique 2027, à savoir Chêne Gymnastique Genève, par l'Association Genevoise de Gymnastique (AGG). Elle se tiendra à Thônex, du 18 au 20 juin 2027.

## 1.2 Conditions de participation

### 1.2.1. Droits de participation

Sont autorisés à participer à la FCG27 toutes les sociétés, groupes et gymnastes affiliés à l'AGG et à l'Union Romande de Gymnastique (URG).

### 1.2.2. Affiliation

Au délai d'inscription, tous les participants doivent être enregistrés nominativement dans l'Administration des sociétés et des associations (FSG-Admin). Dans le cas contraire, les personnes concernées ne sont pas autorisées à participer.
Les cartes de membre ne sont valables que sur présentation d'une pièce d'identité (ou de sa copie). Les cartes de membre de gymnaste qui ne sont plus annoncés en tant qu'actifs ne sont pas valables.
La carte de membre doit pouvoir être présentée en tout temps. Des frais administratifs de CHF 15.- sont facturés sur place pour chaque oubli.
Des contrôle inopinés sont effectués par le staff technique de la FCG27.

### 1.2.3. Juges et arbitres inscrits aux concours comme participants

Les membres de la direction de concours, ainsi que les juges et les arbitres peuvent participer au concours moyennant une finance d'inscription comme participant.

### 1.2.4. Restrictions

Pour des questions d'organisation, la direction de concours se réserve le droit :

- De regrouper des catégories ou de supprimer des concours s'il n'y a pas assez d'inscrits ;
- Dans tous les cas, les sociétés concernées seront avisées en temps opportun.

## 1.3. Compétences

La direction générale des concours FCG27, placée sous l'autorité du comité technique de l'AGG, est responsable du déroulement des concours et des productions.

## 1.4. Champ d'application des prescriptions

Les présentes prescriptions s'appliquent à tous les concours / productions. Elles sont édictées par l'AGG et font partie intégrante du cahier des charges de l'organisateur.

## 1.5. Offre

Le détails des disciplines est présenté à partir du point 2 des présentes prescriptions.
La FCG27 propose les concours et activités suivants :

### 1.5.1. Activités Parents-Enfants et Gymnastique Enfantine

Des parcours sont proposés pour les catégories Parents-Enfants et Gymnastique Enfantine.

### 1.5.2. Concours de sociétés

Ils sont destinés aux catégories suivantes :

- Jeunes Gymnastes
- Actifs

- Sport des Adultes / Seniors

### 1.5.3. Loisirs

En plus des concours, l'organisateur offre la possibilité de participer à des activités loisirs.

## 1.6. Inscriptions

### 1.6.1. Généralités

Les inscriptions des sociétés se font dans les délais, par la société, via l'URL suivant : https://agg.ch/fcg27-inscriptions/

### 1.6.2. Délais

Veiller à observer les délais suivants pour les inscriptions :

- Formulaire d'inscription en test — du 3 au 15 octobre 2026
- Ouverture des inscriptions online et commandes — 17 octobre 2026
- Délai d'inscription aux concours et activités Loisirs — 20 décembre 2026
- Délai de paiement des finances de garantie (Reçue avec la confirmation d'inscription) — 31 décembre 2026
- Programme provisoire en ligne — 31 janvier 2027
- Délai de commande au CO (prix moniteurs et croix de fête suppl.) — 28 février 2027
- Délai d'inscription définitives des juges et aide-juges — 28 février 2027
- Délai de paiement des finances d'inscription et commandes (Factures envoyées aux sociétés) — 25 mars 2027

### 1.6.3. Mutations

Tout changement doit être annoncé par écrit exclusivement à l'adresse suivante : fcg27-inscriptions@agg.ch. Passé le délai d'inscription, seuls les désistements sont possibles.
Sont considérés comme changements uniquement les modifications telles que le changement du nombre de gymnastes.

## 1.7. Directives et règlements applicables à tous les concours

Les directives, règlements et tabelles de taxation spécifiques à la FCG27 sont disponible via l'URL suivant : https://agg.ch/fcg27-reglements-de-concours/

### 1.7.1. Table de concours d'annonce des sociétés

Les moniteurs, ainsi que les sociétés / groupes, s'annoncent au minimum 1h avant le début de la compétition auprès de la table de concours pour y recevoir les dernières informations.
Pour les concours par mensuration, les moniteurs complèteront les feuilles de concours avec le nom de leurs gymnastes.
Tout groupe qui n'est pas prêt à concourir à l'heure fixée est disqualifié.
Les fonctionnaires, juges et speakers retirent en personne leur documentation au poste d'annonce à l'heure indiquée sur la convocation et se présentent à l'emplacement du concours 30 minutes au plus tard avant l'heure indiquée dans l'horaire de concours.

### 1.7.2. Musique

Pour l'accompagnement musical, l'organisateur met à disposition une installation de sonorisation adéquate avec un port USB. Les appareils privés ne sont pas acceptés.
Les sociétés ayant besoin d'un accompagnement musical pour leurs productions apporte une clé USB comportant une seule musique de production enregistrée au format MP3. Celle-ci doit être clairement identifiable sur la clé USB en indiquant le nom de la société, la catégorie et le groupe (ex. *nomdelasociete_categorieX_groupeY*).
Afin de limiter au maximum les problèmes de lecture des musiques, les société sont priées de tenir compte des indications suivantes :

- Vitesse d'enregistrement : ne pas enregistrer à plus de 8x et activer la fonction « normaliser ». Attention au remix : normaliser tous les échantillons dans le morceau à 0 dB.
- Laisser au moins 5 secondes de vide au début et à la fin de la musique. Il est procédé à un essai de musique.
- Ils convient de respecter les directives « Reproduction sonore et sonorisation » de la FSG. Le non-respect des directives entraînera une déduction d'ordre à la note finale de 0.2 pt.

Conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (2026), il est interdit de dépasser la valeur limite de 93 décibels sur l'aire de compétition. La direction de concours est autorisée à diminuer le volume sonore s'il est trop élevé.

### 1.7.3. Antidopage

L'AGG est membre de la FSG, elle-même membre de l'organisation faîtière du sport Swiss Olympic, et est, de ce fait, soumise au statut antidopage. Des contrôles peuvent avoir lieu lors de la Fête Cantonale de Gymnastique. Toutes les informations sont sur le site www.antidoping.ch.

### 1.7.4. Tenue vestimentaire et publicité

Se conformer aux directives FSG « Publicité sur la tenue vestimentaire lors de manifestations FSG » (éd. 2026).

### 1.7.5. Cérémonies protocolaires et résultats

Les sociétés sont tenues informées des emplacements et horaires des cérémonies protocolaires.
Les sociétés s'y présentent au complet en tenue vestimentaire uniforme et avec, si possible, le drapeau et au moins 2 personnes de la société.
Aucune distinction n'est remise au préalable, ni envoyée par la suite.

### 1.7.6. Juges

Pour tous les concours, les juges sont recrutés et proposés par la direction de concours.
Les juges de la FCG27 disputant des concours s'acquittent d'une finance d'inscription.

### 1.7.7. Aides par discipline

Pour les règles de participation des aide-juges, se référer au point 3.1.1 des présentes directives. Les aides par discipline disputant des concours s'acquittent d'une finance d'inscription.

### 1.7.8. Assurance

Conformément au règlement de la Caisse d'Assurance du Sport de la FSG, les participants déclarés comme membres FSG sont assurés auprès de la CAS-FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents (en complément aux assurances tierces). Pour le surplus, se référer au règlement de la CAS-FSG.

## 1.8. Prix souvenirs

Tous les participants, ainsi que les juges, reçoivent une croix de fête.

# 2. PARENTS-ENFANTS ET GYMNASTIQUE ENFANTINE

## 2.1. Parcours

Des parcours se déroulent à l'intérieur du terrain d'athlétisme. En cas de pluie, il se font dans la salle omnisport.

### 2.1.1. Groupes et catégories

Chaque groupe se composent de :

- Parents-Enfants : 6 à 12 parents et enfants
- Gymnastique Enfantines : 6 à 12 enfants

Il doit y avoir un juge par groupe.

## 2.2. Démonstration d'ensemble

Une démonstration d'ensemble Parents-Enfants et Gymnastique Enfantine aura lieu dans la patinoire de Sous-Moulin.

# 3. CONCOURS DE SOCIÉTÉS

## 3.1 Généralités

Le concours de sociétés est identique pour toutes les classes d'âge. Aucune différence n'est faite entre les gymnastes féminines et les gymnastes masculins.
Un concours de sociétés en 3 parties est proposé pour toutes les classes d'âge.
Pour le concours en 3 parties, chaque groupe doit participer à trois disciplines différentes.
En aucun cas, une société ne peut se présenter avec les mêmes gymnastes ou la même production dans deux catégories d'âge distinctes.
Chaque gymnaste ne peut concourir qu'avec un seul groupe et une société unique.
Par partie de concours, 6 gymnastes au minimum et 11 gymnastes au maximum doivent participer.
En cas d'égalité, les sociétés sont classées au même rang. Le nombre correspondant du rang suivant est sauté.

### 3.1.1. Juges auxiliaires / Aides par discipline

Pour les disciplines par mensuration (athlétisme et gymnastique générale), les sociétés mettent à disposition durant le concours du groupe une personne âgée d'au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne s'annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d'absence de l'aide par discipline, une déduction sur la finance de garantie sera retenue.

### 3.1.2. Classes d'âge

On distingue 6 classes d'âge :
**Classes d'âge Jeunesse :**

A. Jusqu'à 16 ans dans l'année (2011), 1/3 peut être plus âgé, 17 ans max. (2010)
B. Jusqu'à 12 ans dans l'année (2015), 1/3 peut être plus âgé, 13 ans max. (2014)
C. Jusqu'à 9 ans dans l'année (2018), 1/3 peut être plus âgé, 11 ans max. (2016)

**Classes d'âge Adultes / Seniors :**

D. Actives/Actifs : âge libre (dès 16 ans)
E. Dames/Hommes (35+), 1/3 des participants peut être plus jeune (limites 25-34 ans)
F. Seniors (55+), 1/3 des participants peut être plus jeune (limites 45-54 ans)

Dans les classes d'âge avec la règle 1/3, on arrondit vers le haut. Exemple pour 10 personnes : 1/3 = 3,33 personnes. On arrondit à 4 personnes. Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 personnes peuvent être plus jeunes ou plus âgées que la limite de la classe d'âge.

### 3.1.3. Gymnastes blessés

Les gymnastes qui se blessent durant l'échauffement ou la compétition sont pris en compte pour le calcul des effectifs. Le certificat médical délivré sur place n'est pris en considération qu'à partir de la discipline suivante.

### 3.1.4. Jugement

Le jugement s'effectue conformément aux directives de la branche et discipline en question. Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.
Chaque partie de concours donne lieu au maximum à 10 points, respectivement 30 points pour le concours en 3 parties. La note obtenue par groupe est multipliée par le nombre de gymnastes (y compris les blessés) disputant la partie de concours et arrondie au centième de point.

### 3.1.5. Classements

Un classement sera établi par concours et classe d'âge.
En cas d'égalité de notes/points, les sociétés sont classées au même rang. Le nombre correspondant de rangs suivants est sauté.

## 3.2. Concours de sociétés en 3 parties

Le concours de sociétés en 3 parties comprend trois éléments de concours parmi les branches suivantes :

- Gymnastique aux Agrès (AGRES) Toutes les classes d'âge
- Gymnastique Générale (GG) Toutes les classes d'âge
- Athlétisme (ATH) Toutes les classes d'âge

Une discipline doit être choisie dans chacune des branches.
Au minimum 6 et au maximum 11 personnes participent à une partie de concours.

### 3.2.1. Branche Gymnastique aux Agrès de sociétés

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès de sociétés (éd. 2026) s'appliquent.

#### 3.2.1.1 Disciplines à choix

| | | |
|---|---|---|
| Gymnastique au sol | SO | surface de production : 12x12m |
| Saut au mini-trampoline | SMT | surface de production : 20x30m |

#### 3.2.1.2 Liste du matériel

SO : Tapis de sol pliables pour former une surface de 12x12m
SMT : 4 mini-trampolines, 4 tapis de chute 40cm, 4 tapis de chute 20cm
Pour tout engin auxiliaire supplémentaire, une autorisation doit être demandée à la direction des concours.
Les engins doivent être mis en place par la société participante avant le début du concours et rapportés dans le local de rangement à la fin du concours.
Il est interdit de s'entraîner en synchronisation sur la place de concours.

#### 3.2.1.3 Sécurité pour la gymnastique aux agrès de société

Le CO met à disposition des emplacements et des engins garantissant la sécurité des gymnastes. Les sociétés assument la responsabilité de les employer conformément aux directives. La priorité absolue doit être accordée à la sécurité.
La direction générale des concours et le CO déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme ou de mauvaise manipulation des installations et engins.

### 3.2.2. Branche Gymnastique Générale

#### 3.2.2.1 Disciplines à choix

Course d'obstacle
Corde à sauter

### 3.2.3. Branche Athlétisme

Les directives de l'athlétisme de sociétés FSG (éd. 2021) s'appliquent.
Les athlètes doivent utiliser les engins mis à disposition par le CO.
Le temps maximum accordé aux sociétés pour les préparations et prises de marques sur les installations est de 5 minutes avant le début du concours.

#### 3.2.3.1 Disciplines à choix

- Lancer de Vortex
- Saut en longueur

## 3.3. Concours de sociétés en 1 partie

Pour le concours de sociétés en 1 partie, les branches suivantes sont proposées :

- Fit+Fun FF Classes d'âge : D, E, F
- Tournoi des 3 jeux T3J Classes d'âge : D, E, F
- Ch. Romand d'Athlétisme CRAT Toutes les classes d'âge
- Volley relax VB Classes d'âge : D, E, F
- Unihockey relax UH Toutes les classes d'âge

Au minimum 6 et au maximum 11 personnes participent à une branche.

### 3.3.1. Fit+Fun

Les directives FSG pour Fit+Fun (éd. 2026) s'appliquent.
Le concours Fit+Fun comporte trois disciplines. Il est possible de participer avec 1 ou 3 disciplines.
Chaque discipline est composée de deux tâches (a et b). Chaque tâche dure 2 minutes.
Le concours commence avec la tâche a. La tâche b doit être exécutée immédiatement après la tâche a.

- Discipline 1 : FF1a Football-témoin
  FF1b Cerceau et balles
- Discipline 2 : FF2a Planche et anneau caoutchouc mousse
  FF2b Balles en 8
- Discipline 3 : FF3a Street Racket
  FF3b Anneaux caoutchouc mousse - intercross

Une équipe est composée de 6 gymnastes au minimum.

### 3.3.2. Tournoi des 3 jeux

Les directives FSG pour le Tournoi des 3 jeux (éd. 2011, précisions 2025) s'appliquent
Le tournoi des 3 jeux comporte les jeux suivants :

- Balle frappée
- Tennis avec anneau
- Jeu Goba

#### 3.3.2.1 Équipes

Les équipes comportent 3 joueurs, plus 1 remplaçant-e.
Les équipes peuvent être soit mixtes, soit exclusivement féminines, soit exclusivement masculines.
Les équipes doivent se présenter 15 minutes avant le début du tournoi.

#### 3.3.2.2 Participation

Le tournoi n'est organisé que s'il y a un nombre suffisant d'équipes.
Un joueur de la classe d'âge inférieure ou supérieur peut être intégré dans l'équipe.
Par exemple, pour une équipe Dames/Hommes (35+) : 2 personnes de 35 à 54 ans + 1 personne de moins de 35 ans ou de plus de 55 ans.

#### 3.3.2.3 Catégories

Une seule catégorie est prévue par classe d'âge.
Dans le cas où il n'y aurait pas assez d'équipes par classe d'âge, celles-ci pourraient être regroupées.

#### 3.3.2.4 Remplacements

Si un joueur se blesse, le joueur de remplacement peut intervenir en cours de partie. Le joueur blessé ne peut plus entrer en cours de partie.

#### 3.3.2.5 Tenue vestimentaire

Les protections sont interdites (poignets, gants, etc.).

#### 3.3.2.6 Durée

Chaque partie dure 7 x 6 minutes, ce qui équivaut à 42 minutes. Une minute est accordée pour passer au terrain suivant.

#### 3.3.2.7 Déroulement

Les 3 jeux se déroulent simultanément. Au départ, les terrains sont tirés au sort (par bloc de 7 équipes).
Durant la partie, chaque équipe passe par la place de repos.
L'équipe n°7 est la première à passer par la place de repos.
Après chaque match, les équipes font une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre.

#### 3.3.2.8 Arbitrage

Chaque société doit fournir un arbitre.
Les points suivants sont attribués par partie :
Victoire : 3 pts Ex-aequo : 1 pt Défaite : 0 pt
Les points obtenus sont additionnés. L'équipe ayant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur du tournoi.

#### 3.3.2.9 Classement
Les trois premières équipes de chaque classe d'âge reçoivent un prix.
En cas d'égalité de points, l'équipe victorieuse est celle ayant le plus grand différentiel de points.

### 3.3.3. CRAT – Championnat Romand d'Athlétisme
Les directives d'athlétisme de la FSG (éd. 2021) s'appliquent.

#### 3.3.3.1 Catégories et équipes
Toutes les équipes concourent pour le même classement quelle que soit leur classe d'âge ou leur composition (mixte, féminine, masculine).
Une équipe doit être composée de 6 à 11 athlètes.

#### 3.3.3.2 Disciplines
Toute l'équipe concourt dans les mêmes disciplines, soit un saut, une course et un lancer à choisir parmi les 6 disciplines proposées ci-dessous :

| | | |
|---|---|---|
| ▪ Saut | - en longueur avec zone d'appel | 3 essais |
| | - en hauteur | 6 essais |
| ▪ Course | - 60 m | 1 essai |
| | - 1'000 m | 1 essai |
| ▪ Lancer | - du poids | 3 essais |
| | - du Vortex | 3 essais |

#### 3.3.3.3 Classements
Pour établir le classement, le barème « ad hoc » est utilisé. Seuls les six meilleures totaux individuels sont retenus.
En cas d'égalité de points, la moyenne d'âge la plus basse est déterminante.

#### 3.3.3.4 Distinctions
Les trois premières équipes reçoivent un prix.

### 3.3.4. Volleyball Relax
La FCG27 propose un tournoi de volleyball relax et convivial.
Le but de ce tournoi est le plaisir de jouer au volleyball en amateur et le fair-play.
Ce tournoi est ouvert à toutes les sociétés pratiquant du volleyball.

#### 3.3.4.1 Catégories
Les équipes sont réparties par classe d'âge (D, E, F).
Plusieurs équipes d'une même société peuvent évoluer dans la même classe d'âge.
Les classes d'âge peuvent être regroupées s'il n'y a pas un nombre suffisant d'équipes inscrites. Le cas échéant, la compétition peut être annulée.
Une coupe par classe d'âge sera attribuée pour autant qu'il y ait au moins trois équipes inscrites par classe d'âge.
Les équipes inscrites ne peuvent pas être licenciées ou participer à un championnat licencié.
Pour les équipes mixtes, il faut au minimum 2 femmes.

#### 3.3.4.2 Annonce des équipes et joueurs
Les équipes doivent se présenter aux abords du terrain 15 minutes avant le début du match au responsable du tournoi.
Un joueur ne peut jouer que dans une équipe. Au maximum 6 changements sont autorisés par set. Ils doivent se faire sans retarder le jeu et avec l'accord de l'arbitre.

#### 3.3.4.3 Équipement et ballon
Seules les chaussures pour la salle sont autorisées. Les chaussures à crampons sont interdites.
Chaque équipe se munira d'un ballon règlementaire ou le cas échéant un ballon sera mis à disposition par l'organisateur. Le choix du ballon de jeu se fera au début de chaque match d'un commun accord entre les équipes qui s'affrontent.

#### 3.3.4.4 Déroulement et règles
Le tournoi se déroule à l'intérieur.
La hauteur du filet est fixée à 2.30m pour tous.
Les règles de jeu sont celles en vigueur dans le championnat Swissvolley Relax de la commission régionale genevoise (éd. 2019).

#### 3.3.4.5 Horaires
Aucun temps mort ne sera accordé durant le set. Les horaires communiqués servent de canevas.
En cas de retard, la direction des concours se réserve le droit de débuter le set avec un score plus élevé (5-5 ou 7- 7) ou de modifier l'horaire.
En cas d'absence d'une équipe, le match sera considéré comme perdu par l'équipe absente.
Lors de fautes (p. ex. non-respect des règlements, fraudes, etc.), le responsable du tournoi relax décidera des sanctions envers l'équipe fautive.

#### 3.3.4.6 Arbitres
Chaque équipe doit mettre un arbitre compétent, muni d'un sifflet personnel, et un marqueur à disposition de la direction du tournoi.
Ceux-ci peuvent aussi participer au tournoi en tant que joueur.

#### 3.3.4.7 Points
Un match de classement se déroule au temps. Un set gagné rapporte 2 points à l'équipe. Si un set n'est pas terminé après le temps imparti (gong), les équipes terminent le point en jeu et le set est fini.
Lors d'égalité de points entre plusieurs équipes, celles-ci seront départagées par :
a) Le coefficient entre sets gagnés et perdus.
b) Le coefficient entre points gagnés et perdus.

#### 3.3.4.8 Finales
Les matches de finales (1ère et 2e place – 3e et 4e place) se déroulent en 2 sets gagnés.

### 3.3.5. Unihockey Relax
La FCG27 propose un tournoi de unihockey relax et convivial.
Le but de ce tournoi est le plaisir de jouer à l'unihockey en amateur et le fair-play.
Ce tournoi est ouvert à toutes les sociétés pratiquant l'unihockey.

#### 3.3.5.1 Catégories
Toutes les classes d'âge peuvent participer au tournoi.
Plusieurs équipes d'une même société peuvent évoluer dans la même classe d'âge.
Les classes d'âge peuvent être regroupées s'il n'y a pas un nombre suffisant d'équipes inscrites. Le cas échéant, la compétition peut être annulée.
Les équipes inscrites ne peuvent pas être licenciées ou participer à un championnat licencié.

#### 3.3.5.2 Annonce des équipes et joueurs

Les équipes doivent se présenter aux abords du terrain 15 min avant le début du match au responsable du tournoi.
Chaque équipe est constituée au minimum de 4 joueurs : 3 joueurs et 1 gardien.
Un joueur ne peut jouer que dans une équipe.

#### 3.3.5.3 Équipement

Seules les chaussures pour la salle sont autorisées. Les chaussures à crampons sont interdites.
Chaque équipe vient avec son propre équipement, conforme à l'unihockey : crosses, balle et équipement de gardien avec casque.

#### 3.3.5.4 Déroulement et règles

Le tournoi se déroule à l'intérieur.
La taille du terrain est de 24m de long sur 14m de large.
Les règles de jeu sont les règles simplifiées pour les tournois scolaires.

#### 3.3.5.5 Matches

Le matches se déroulent sur 10 minutes, sans interruption de temps.
À la fin de chaque match, 5 minutes sont dédiées au changement d'équipes.
Une équipe qui se présente avec moins de 4 joueurs, au plus tard au début du match, se voit signifier une défaite par forfait.
Tout litige survenant au cours du jeu est tranché par la direction du tournoi sans recours possible.

#### 3.3.5.6 Arbitres

Chaque équipe doit mettre à disposition un arbitre, muni d'un sifflet personnel, et un marqueur.
L'arbitre est le seul juge sur le terrain. Il peut prononcer les sanctions suivantes :

- 2 minutes de pénalité lors de faute grave (jeu dangereux) ; l'équipe évolue alors à 2 joueurs de champ.
- L'exclusion du match ou du tournoi pour tout comportement antisportif.

#### 3.3.5.7 Distinctions

Les trois premières équipes de chaque classe d'âge reçoivent un prix.

# 4. LOISIRS

La FCG27 propose les activités loisirs suivantes :

- Estafette-navette
- Tir à la corde
- Parcours santé

## 4.1. Estafette-navette

L'estafette-navette se déroule sur 30m, sur terrain en herbe.
Toutes les classes d'âge peuvent participer.
Les équipes sont composées de 8 gymnastes. Il peut y avoir plusieurs équipes par société.
Une finale par classe d'âge a lieu seulement s'il y a au minimum 2 équipes dans la classe concernée.

## 4.2. Tir à la corde

Le tir à la corde se déroule sur le terrain de beach-volley.
Toutes les classes d'âge peuvent participer.
Les équipes sont composées de 8 gymnastes. Il peut y avoir plusieurs équipes par société.
Une finale par classe d'âge a lieu seulement s'il y a au minimum 2 équipes dans la classe concernée.

## 4.3. Parcours santé

Le parcours santé est une marche de 5 à 10 km est destinée aux catégories D, E et F.

# 5. FINANCES

## 5.1. Finance de garantie

Lors de l'inscription, la société reçoit une facture pour la finance de garantie, qui s'élève à CHF 200.-.
La finance de garantie doit être payer avant le 31 décembre 2026 pour valider l'inscription.

### 5.1.1. Remboursement de la finance de garantie

La finance de garantie est remboursée dans les 3 mois suivant la manifestation pour autant que les indications ci-dessous (A ou B) soient communiquées par la société lors de l'inscription.

A. Sur le compte postal (adresse du destinataire avec le n°IBAN)
B. Sur le compte bancaire (adresse de la banque, adresse du bénéficiaire et n°IBAN)

### 5.1.2. Déduction de la finance de garantie

La finance de garantie est retenue en partie ou dans sa totalité dans les cas de figure suivants :

| Cas | Somme retenue |
|---|---|
| Non participation d'une société, d'un groupe | CHF 200.- |
| Non participation d'une équipe de jeux, d'une équipe au CRAT | CHF 50.- |
| Non participation d'un-e aide par discipline, juge ou arbitre | CHF 100.- |
| Non respect des délais : par jour (timbre postal/date du courriel) | CHF 10.- |
| Non respect des prescriptions de concours / de la direction | CHF 200.- |
| Constat de violation lors du contrôle de la carte FSG | CHF 100.- |

## 5.2. Finances d'inscription

Suite aux inscriptions définitives, chaque société recevra une facture tenant compte des inscriptions aux concours de sociétés et des commandes (cartes de fête, prix moniteurs). L'envoi de la facture se fera par email à l'adresse de la personne de facturation indiquée lors de l'inscription.
Cette facture doit être payée avant le 25 mars 2027.

| | |
|---|---|
| Finance de base par société pour les concours de sociétés | CHF 100.- |
| Par concours de société en 3 parties | CHF 150.- |
| Par concours de société en 1 partie | CHF 70.- |
| Par équipe de jeux (3 jeux, Volleyball, Unihockey) | CHF 50.- |
| Par équipe au CRAT | CHF 100.- |

### 5.2.1. Remboursement de la finance d'inscription

La finance d'inscription de base de la société n'est en aucun cas remboursée.

## 5.3. Carte de fête

Toutes les personnes participant à la FCG27, ainsi que le personnel d'encadrement des concours de sociétés, les juges et fonctionnaires participant aux concours doivent acheter une carte de fête. Elle comprend un insigne de fête ainsi que l'équivalent de CHF 10.- en bon à utiliser à la buvette de la manifestation. Elle est vendue au tarif unique de CHF 30.-.

## 5.4. Prix moniteur

Un prix moniteur par société est offert, les suivants sont payants, à raison de CHF 30.- par prix moniteur supplémentaire.

# 6. DISPOSITIONS LÉGALES

## 6.1. Obligations financières

Le sociétés, groupes et participants ne s'étant pas acquittés de leurs obligations financières ne seront pas admis au concours.

## 6.2. Caractères obligatoire des prescriptions de concours

Par leur participation à la manifestation, les gymnastes reconnaissent le caractère obligatoire des prescriptions de concours, des règlements déterminants pour le concours, ainsi que des conditions de participation.

## 6.3. Protêts contre les décisions de la direction de concours

Les protêts concernant le non-respect des directives de concours ou des décisions de la direction de concours doivent être déposés par écrit à la direction de concours concernée au plus tard 15 minutes après l'incident ou la communication des résultats.
Le protêt doit être accompagné d'un dépôt de CHF 100.-.
En cas de rejet d'un protêt, le montant du dépôt ne sera pas remboursé. La décision de la direction de concours est définitive.

## 6.4. Comportement des participants

Pour de graves cas de comportement antisportif, la direction des concours est habilitée à exclure la société des concours, à lui imposer une amende, et à la disqualifier en application du règlement des sanctions et amendes de la FSG (éd.2022).
En cas de vandalisme, destruction intentionnelle ou vol, les mesures de droit civil sont applicables.
Le responsable de société ou la personne concernée sera entendu avant toute prise de mesure. La société est solidairement responsable des personnes individuelles appartenant à une société participant au concours.

## 6.5. Sanctions à l'encontre des sociétés fautives

La société est responsable vis-à-vis du CO et des organisateurs. Le CO est habilité à soumettre une demande de sanction. En présence de preuves suffisantes, la direction générale de concours est autorisée à sanctionner les sociétés conformément à la liste ci-dessous et en fonction de la gravité des cas.
Les décisions suivantes peuvent être prises :

- Amende à concurrence de CHF 2'000.-
- Exclusion du concours (disqualification)
- Demande d'une interdiction de participer à tous les concours de la FSG et des associations affiliées allant de un à trois ans.

Cette dernière décision (interdiction) est prise par le comité central de la FSG.
Le droit est réservé de prendre des mesures supplémentaires de droit civil en cas d'acte de vandalisme, dommages intentionnels, vols, etc.
Les sociétés et personnes concernées seront entendues avant toute prise de mesure.

# 7. DISPOSITIONS FINALES

## 7.1. Dispositions de la direction de concours et du CO

Les instructions de la direction de concours et des organisateurs ont un caractère obligatoire pour tous les participants à la FCG27.

## 7.2. Corrections et modifications apportées aux directives de concours

### 7.2.1. Modifications

La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes prescriptions de concours, si de nouvelles connaissances l'exigent. Elles feront l'objet d'un avenant aux présentes prescriptions.

### 7.2.2. Informations

Les sociétés seront dûment informées en temps utile des instructions de la direction de concours ou du CO. Pendant la manifestation, les participants doivent se renseigner sur les éventuelles modifications.

### 7.2.3. Interprétation

En cas de doute quant à l'interprétation des prescriptions et instructions, la décision revient à la direction générale des concours. La version française fait foi.

## 7.3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via l'URL suivant : https://agg.ch/fcg27-inscriptions/

Pour toute question concernant les inscriptions s'adresser à fcg27-inscriptions@agg.ch.

## 7.4. Renseignements techniques généraux

Pour tous les renseignement techniques généraux s'adresser à francois.bonnamour@agg.ch, gabriel.vida@agg.ch ou gaelle.spielmann@agg.ch.

## 7.5. Référents pour le Comité d'organisation

| | | |
|---|---|---|
| Président | Jean-Jacques HAYOZ | jean-jacques.hayoz@agg.ch |
| Vice-présidente administrative | Manon BONVIN | manon.bonvin@agg.ch |
| Vice-président technique | Théo RIEDO | theo.riedo@agg.ch |
| Finances | Fernand GARDY | fernand.gardy@agg.ch |

## 7.6. Référents techniques par discipline

| | | |
|---|---|---|
| Parents-Enfants / Gym. Enfantine | Isabelle VUILLEUMIER | isabelle.vuilleumier@agg.ch |
| Agrès | Elisa GIUSSANI | elisa.giussani@agg.ch |
| Gymnastique générale | François BONNAMOUR | francois.bonnamour@agg.ch |
| Athlétisme | Gabriel VIDA | gabriel.vida@agg.ch |
| Fit + Fun / Tournoi des 3 jeux | Isabelle JAQUET | isabelle.jaquet@agg.ch |
| Volley relax | Franziska MAURER | franziska.maurer@agg.ch |
| Unihockey relax | *vacant* | |
| Loisirs | Blaise MONNIER | blaise.monnier@agg.ch |